

COMPTE-RENDU DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- SÉANCE DU 08 AVRIL 2024 -

L'année deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h45, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Yannick TORRES, Président.

Étaient présents : M. TORRES Yannick (Président), Mme BERTHOLIER Sophie, Mme PARIZE Candida, Mme DESGRANGES Marie-Suzanne, Mme LEFEVRE Charlotte, Mme COPPÉ Pascaline, M. MIARA Frank, Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme KAPUSTIC Gisèle, Mme VANNIER Pierrette, Mme DAVEAU Sabine, Mme VAN DAMME MERLET Valérie, Mme GIAT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. VENET Stéphan, M. LE DROUMAGUET Christophe, Mme FILIPPINI Anne-Sophie.

Secrétaire de Séance : Mme BERTHOLIER Sophie.

◆

ORDRE DU JOUR:

- ◆ Approbation du compte rendu du CCAS du 25 octobre 2023
- ◆ Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 du CCAS présenté par le receveur municipal
- ◆ Compte administratif 2023 du CCAS
- ◆ Affectation du résultat 2023 du CCAS
- ◆ Subventions aux associations pour 2024
- ◆ Budget primitif 2024 du CCAS
- ◆ Questions diverses

◆

Monsieur le Maire propose :

- d'ajouter en point n° 2 - Remplacement d'un membre au sein du Conseil d'Administration de CCAS
- et de reporter les points suivants :
 - ✓ n° 2 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 du CCAS par le receveur municipal en point n° 3,
 - ✓ n° 3 - Compte administratif 2023 du CCAS en point n° 4
 - ✓ n° 4 - Affectation du résultat 2023 du CCAS en point n° 5
 - ✓ n° 5 - Subventions aux associations pour 2024 en point n° 6
 - ✓ n° 6 - Budget primitif 2024 du CCAS en point n° 7
 - ✓ n° 7 - Questions diverses en point n° 8

Après délibération, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, procède au vote à main levée et accepte l'ajout du nouveau point et le report des points suivants.

—◆—

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 25 OCTOBRE 2023

Le compte rendu du Conseil d'Administration du CCAS est approuvé à la majorité des membres présents et représentés. Madame GIAT Nathalie n'a pris part au vote puisqu'elle n'était pas encore membre du Conseil d'Administration du CCAS à cette date.

2) REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L 2122-4 à l 2122-7,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, R 123-7 et R 123-8,

Vu la délibération n° 2020-019 du Conseil Municipal du 02 juillet 2020 fixant à huit le nombre des membres nommés du Conseil d'Administration,

Vu la démission de Madame Delphine DUPOND LEPAGE en date du 25 mars 2024, le Conseil d'Administration du CCAS doit obligatoirement remplacer cet administrateur afin d'avoir en nombre égal, les membres élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par le Maire.

Madame Delphine DUPOND-LEPAGE était membre nommée par le Maire.

Mme Nathalie GIAT a été nommée par le Maire afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Delphine DUPOND-LEPAGE.

Madame Nathalie GIAT ne prend pas part à ce vote étant concernée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Prend acte de la démission de Madame Delphine DUPOND LEPAGE en date du 25 mars 2024
- Prend acte de l'arrêté individuel de nomination de Mme Nathalie GIAT, administrateur au sein du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Delphine DUPOND-LEPAGE, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration du CCAS se trouve ainsi composé :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	
<i>Président de droit : Yannick TORRES</i>	
MEMBRES ÉLUS	MEMBRES NOMMÉS
- Yannick TORRES - Sophie BERTHOLIER - Candida PARIZE - Marie-Suzanne DESGRANGES - Charlotte LEFEVRE - Pascaline COPPÉ - Stéphan VENET - Frank MIARA	- Danielle ABRAMOVICI - Gisèle KAPUSTIC - Christophe LE DROUMAGUET - Pierrette VANNIER - Anne-Sophie FILIPPINI - Sabine DAVEAU - Valérie VAN DAMME MERLET - Nathalie GIAT

Les membres Conseil d'Administration du CCAS souhaitent la bienvenue à Mme Nathalie GIAT.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DU CCAS PRÉSENTÉ PAR LA COMPTABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2023 du C.C.A.S. dressé par la comptable du service de gestion comptable de Fontainebleau dont le résultat est identique au compte administratif 2023 dressé par Monsieur le Président.

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022 :

• Investissement		0,00 €
• Fonctionnement	+	15 130,37 €
• Excédent	+	15 130,37 €
• Part affectée à l'investissement exercice 2022		0,00 €

Résultat de l'exercice 2023 :

• Investissement		0,00 €
• Fonctionnement	-	4 475,86 €
• Déficit		<u>4 475,86 €</u>

Résultat de clôture de 2023 :

• Investissement		0,00 €
• Fonctionnement	+	10 654,51 €
• Ce qui représente un excédent de clôture		<u>10 654,51 €</u>

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la comptable du service de gestion comptable de Fontainebleau accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que la comptable du service de gestion comptable de Fontainebleau a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents et représentés, après délibération que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par la comptable du service de gestion comptable de Fontainebleau, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., réuni sous la présidence de Madame BERTHOLIER Sophie, Vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Yannick TORRES, Président, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice considéré,

1 °) Constate que le compte administratif fait apparaître

Montant des résultats cumulés au 31 Décembre de l'exercice précédent :

• Excédent de la section d'investissement	0,00 €
• Excédent de la section de fonctionnement	+ 15 130,37 €
• Excédent de clôture	+ 15 130,37 €
• Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement Au cours de l'exercice.....	0,00 €

Opérations budgétaires de l'exercice :

• Dépenses d'investissement	0,00 €
• Recettes d'investissement.....	0,00 €
• Excédent d'investissement.....	0,00 €
• Dépenses de fonctionnement	19 475,86 €
• Recettes de fonctionnement	15 000,00 €
• Déficit de fonctionnement.....	- 4 475,86 €
• Résultat de l'exercice – Déficit.....	4 475,86 €

Résultats comptables cumulés au 31 Décembre de l'exercice :

• Excédent d'investissement 2022	0,00 €
• Excédent d'investissement 2023	0,00 €
• Excédent de clôture d'investissement	0,00 €
• Excédent de fonctionnement 2022	+ 15 130,37 €
• Part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement	0,00 €
• Déficit de clôture de fonctionnement 2023	- 4 475,86 €
• Excédent de clôture global	+ 10 654,51 €

Montant des restes à réaliser en investissement :

• Dépenses d'investissement	0,00 €
• Recettes d'investissement.....	0,00 €
• Résultat comptable des restes à réaliser	0,00 €

Montant des restes à réaliser en fonctionnement :

• Dépenses de fonctionnement	0,00 €
• Recettes de fonctionnement.....	0,00 €
• Résultat comptable des restes à réaliser	0,00 €

Résultats cumulés en fin d'exercice :

• Excédent des restes à réaliser	0,00 €
• Excédent d'investissement	0,00 €
• Besoin de financement des opérations d'investissement	0,00 €
• Excédent de fonctionnement..... +	10 654,51 €
• Excédent de fonctionnement disponible	+ 10 654,51 €

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au moment du vote du compte administratif 2023 du C.C.A.S., Monsieur le Président s'est retiré conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Le compte administratif 2023 du CCAS est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 DU CCAS

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	+ 10 654,51 €
--	---------------

Constatant les résultats suivants :

Solde d'exécution de fonctionnement

• Résultat de l'exercice	~ 4 475,86 €
• Résultats antérieurs reportés	+ 15 130,37 €
• Résultat à affecter	+ 10 654,51 €

Solde d'exécution d'investissement

• Excédent de financement	0,00 €
• Résultats antérieurs reportés	0,00 €
• Résultat à affecter – Excédent de financement	0,00 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

• Excédent de financement	0,00 €
---------------------------------	--------

Il apparait un besoin de financement net égal à 0,00 €

Après délibération, le Conseil d'Administration du CCAS décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation

• Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement	0,00 €
• Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021)	0,00 €
• Report en fonctionnement Recettes 002	+ 10 654,51 €

6) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Après délibération, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. accepte à l'unanimité des membres présents et représentés les subventions aux associations suivantes :

Article 65738	ADAPEI 77	200,00 €
Article 65748	Épicerie solidaire	1 500,00 €
Article 65748	Secours catholique	100,00 €
Article 65748	Secours populaire	100,00 €
Article 65748	Croix rouge	100,00 €
Article 65748	A.F.S.E.P.	100,00 €
Article 65748	Fond de solidarité ERDF - GRDF	200,00 €
Article 65748	Paroles de femmes	200,00 €
Article 65748	La Colombe des aidants	400,00 €
Article 65748	Don de sang Fontainebleau - Avon	200,00 €
Article 65748	Léon la tête dans les étoiles	200,00 €
Article 65748	Rompre la solitude	500,00 €
Article 65748	ELA	700,00 €
Article 65748	Les Colibris	200,00 €
Article 65748	Soutien Facil	200,00 €
TOTAL		4 900,00 €

Madame KAPUSTIC Gisèle, présidente de « La Colombe des aidants » et de « Rompre la solitude » n'a pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention de ces associations.

Suite à la course du mois de mars, un engagement a été pris pour verser une subvention de 700 € pour 2024 à l'association ELA.

7) BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS

Après délibération, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2024 du CCAS arrêté à la somme de **22 654,51 €** pour les dépenses et recettes de fonctionnement et de **0,00 €** pour les dépenses et recettes d'investissement sans réaliser un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021).

8) QUESTIONS DIVERSES

Néant.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H27.



La Secrétaire,

Sophie BERTHOLIER

Le Président,

Yannick TORRES

